

Un évêque brésilien condamne cinq abus liturgiques

Author : Riposte Catholique

Categories : [Eglise universelle](#), [En Une](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 13 août 2015



L'évêque de Barretos (État de Sao Paulo), Mgr Milton Kenan Júnior, a, par un décret du 4 août, manifesté ses instructions visant à remédier à cinq abus liturgiques observés dans son diocèse, signale le site étatsunien [Courageous Priests](#). Il entend que lors du rite de l'échange de paix – facultatif dans la forme ordinaire, inconnu dans la forme extraordinaire – les fidèles ne se déplacent pas dans l'église : il suffit de « *saluer les personnes les plus proches de vous* ». Il ajoute que le célébrant ne doit pas quitter l'autel pour aller saluer des membres de l'assemblée. Lors des solennités de Pâques ou de Noël, à l'occasion des messes de Confirmation, de mariage, d'ordination ou de funérailles, « *le rite de la paix n'est pas le moment approprié pour se souhaiter "Joyeux Noël", "Joyeuses Pâques" ou tout autres sortes de félicitations* ». Concernant les ministres extraordinaires pour distribuer l'Eucharistie, l'évêque rappelle qu'ils ne remplacent pas le ministre ordonné, « *par conséquent, le ministre ordonné ne doit pas demeurer assis pendant la Communion et laisser la responsabilité de distribuer la Sainte Communion aux ministres extraordinaires* ». Pour ce qui est de la Communion sous les deux espèces, l'évêque précise que « *le communiant n'est pas autorisé à tremper lui-même l'hostie dans le calice et qu'il ne peut pas davantage recevoir dans la main une hostie qui a été trempé dans le calice* ». Autrement dit, si l'on communique sous les deux espèces par intinction, la communion ne peut être administrée que sur la langue.